



No de résolution
ou annotation

19 août 2025

Procès-verbal du Conseil de Ville de La Tuque (Québec)

PROVINCE DE QUÉBEC COMTÉ DE LAVIOLETTE VILLE DE LA TUQUE

Procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil de la Ville de La Tuque tenue le **19 août 2025** à 18 h 30 à la salle des délibérations située au Centre social municipal avec le système vidéoconférence reliant le bureau municipal de Parent.

Cette assemblée est sous la présidence du maire, monsieur Luc Martel et à laquelle sont présents madame Dorys Duchesne et messieurs, Éric Chagnon, Clément Dubé, Claude Gaudreault, Michel Pronovost et François Fortin, formant le quorum.

Sont également présents monsieur Jean-Sébastien Poirier directeur général et madame Valérie Lévesque, greffière par intérim.

Le maire monsieur Luc Martel, souhaite la bienvenue au seul journaliste présent et aux dix (10) citoyens présents et souligne la diffusion des assemblées publiques en direct sur le média social YouTube. L'enregistrement sera également disponible en différé à partir d'un lien sur le site Web de la municipalité.

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

ATTENDU que la présente assemblée a été dûment convoquée et débute à 18 h 29;

EN CONSÉQUENCE, IL EST :

**PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE DORYS DUCHESNE
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER CLÉMENT DUBÉ**

ET RÉSOLU :

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que rédigé, avec les ajouts suivants et la correction suivante :

- Ajout point 6.4. Suspension Employé n° 0631
- Ajout point 6.5. Suspension Employé no 1229
- Ajout point 7.7. Avis de motion / Règlement n° 1000-236-2025 sur la gestion contractuelle
- Ajout point 7.8. Projet de règlement n° 1000-236-2025 sur la gestion contractuelle
- Correction point 8.4. Rejet / Appel de proposition services bancaires
- Ajout point 10.7. Programme d'aide à la voirie locale (PAVL)
– Volet Soutien
- Correction point.

VLT-2025-08-225

VLT-2025-08-225



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de Ville de La Tuque (Québec)

19 août 2025

1. Mot de bienvenue
 2. Adoption de l'ordre du jour:
 - Ajout point 6.4. Suspension Employé n° 0631
 - Ajout point 6.5. Suspension Employé no 1229
 - Ajout point 7.7. Avis de motion / Règlement n° 1000-236-2025 sur la gestion contractuelle
 - Ajout point 7.8. Projet de règlement n° 1000-236-2025 sur la gestion contractuelle
 - Correction point 8.4. Rejet / Appel de proposition services bancaires
 - Ajout point 10.7. Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) – Volet Soutien
 - Correction point.
 3. Adoption du procès-verbal
 4. Correspondances et information : a) La ministre des Transports et de la Mobilité durable :
 - b) Programme d'aide à la voirie locale – Volet Projets particuliers d'amélioration – (100 000 \$ Travaux d'amélioration sur les rues Roberval et de la Rivière)
 - c) La ministre des Transports et de la Mobilité durable : Programme d'aide à la voirie locale – Volet Projets particuliers d'amélioration – (50 000 \$ Travaux d'amélioration des routes)
 - d) Rapport des permis de construction pour le mois de juillet 2025 / 92 permis pour une valeur de 1 553 386 \$
-

6. Direction générale

- 6.1 Nomination / Modification à la Structure organisationnelle de Ville de La Tuque
 - 6.2 Autorisation de signatures / Renouvellement de quatre (4) contrats d'intégration au travail pour le plateau de travail avec emploi-Québec et Semo Mauricie
 - 6.3 Adoption / Directive particulière relative à l'utilisation d'une autre langue que la langue officielle
 - 6.4 Divers Suspension Employé n° 0631
 - 6.5 Suspension Employé n° 1229
-

7. Greffé



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de Ville de La Tuque (Québec)

19 août 2025

- 7.1 Règlement n° 1000-165-01-2025 modifiant le règlement n° 1000-165-2013 concernant la rémunération payable du personnel électoral et référendaire de la Ville de La Tuque
 - 7.2 Avis d'intérêt au Programme de décarbonation et d'amélioration de la performance énergétique ÉCO Énergie 360 de la Fédération Québécoise des Municipalités
 - 7.3 Demande de dérogation mineure n° 2025-023 / 458-460A, rue Saint-Eugène
 - 7.4 Demande de dérogation mineure n° 2025-024 / 925, boulevard Ducharme
 - 7.5 Demande de dérogation mineure n° 2025-026 / 164, petit lac Écarté
 - 7.6 Occupation du domaine public permanente / 700-702, chemin des Pionniers
 - 7.7 ~~Divers~~ Avis de motion / Règlement n° 1000-236-2025 sur la gestion contractuelle
 - 7.8 Projet de règlement n° 1000-236-2025 sur la gestion contractuelle
-

8. Trésorerie

- 8.1 Adoption / Comptes à payer ou à ratifier pour le mois de juin 2025 : 4 538 672,51 \$
 - 8.2 Recommandation favorable / Demande d'exemption de reconnaissance pour fins d'exemption taxes foncières par l'organisme « Carrefour d'action bénévole du Haut St-Maurice »
 - 8.3 Dépôt / Certificat relatif au déroulement d'une tenue de registre règlement n° 528-01-2025
 - 8.4 Adjudication / Appel de propositions Services bancaires VLT-AP-2025-002
 - 8.5 Divers
-

9. Sécurité incendie

- 9.1 Divers
-

10. Travaux publics et Service technique

- 10.1 Adjudication / Déblaiement de la neige - Secteurs 5 et 6 (3 ans) (VLT-2025-020)
- 10.2 Adjudication / Entretien ménager de bâtiments municipaux (VLT-2025-022)
- 10.3 Adjudication / Serv. prof - Ingénierie définitive prolongement d'une conduite d'eau brute au Parc Industriel (VLT-INV-2025-023)



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de Ville de La Tuque (Québec)

19 août 2025

- 10.4 Adjudication / Déblaiement et entretien de la piste de l'Aéroport (VLT-INV-2025-024)
- 10.5 Octroi d'un contrat de gré à gré / Travaux de renfort des Tours du télésiège (VLT-AI-2025-001)
- 10.6 Gestion de l'aéroport municipal de La Tuque et de Parent (VLT-2022-022) / Année optionnelle 2025-2026
- 10.7 ~~Divers~~ Programme d'aide à la voirie Locale (PAVL) – Volet Soutien / Réfection de la surface de roulement de la rues Bostonnais, entrent les rues Roberval et St-François

11. Urbanisme et développement du territoire

- 11.1 Autorisation / Renouvellement demande de compensation financière (66 360 \$) auprès du ministère des Transports et de la Mobilité durable pour l'entretien des chemins à double vocation pour la période du 1^{er} avril 2024 au 31 mars 2025.
- 11.2 Divers

12. Loisir, culture et développement touristique

- 12.1 Autorisation / Tarification du complexe sportif et aquatique de l'École secondaire Champagnat (2025-2026)
- 12.2 Autorisation de signatures / Protocole d'entente avec monsieur Daniel Lefebvre / Opération du service alimentaire au Colisée Denis-Morel (1 saison)
- 12.3 Divers

13. Mot du maire et activités à venir

13.1 Mot du maire

13.2 Activités à venir :

- 17 août / Randonnée Rapide-Blanc / Chemin Rapide-Blanc/ Fondation CIUSSS
- 16-17 août / Course provinciale de BMX / Parc des Érables
- 20 août / Pound Unplugged – Kristie Lapratte/ Lac St-Louis
- 23 août / Courses de boîtes de savon / Rue Saint-Louis
- 23 août / Exposition des voitures antiques et sportives / Parc des générations
- 30-31 août et 1-2 septembre / Aéroaventure/ Casey
- 30-31 août / Pow-wow / Wemontaci
- 29- 30 août / Classique internationale de canots de la Mauricie / Quai Dénommé-Goyette
- 29 et 30 août / 3^e édition du Tournoi de dekhockey / Ski La Tuque
- 5 – 6 septembre / Congrès AA / Complexe culturel
- 6 septembre / Partie hors- concours Cataractes VS Saguenéen/ Colisée Denis-Morel



No de résolution
ou annotation

19 août 2025

Procès-verbal du Conseil de Ville de La Tuque (Québec)

- 6 septembre / Souper champêtre / Club Latuquois dans le cadre du festival avec conférence
- 6-7 septembre / Festival de chasse Concours de tirs et ajustement des armes à feu / Club de tir
- 10-11 septembre / Symposium forestier/ Complexe culturel
- septembre / 30^e anniversaire de la Ressource Paren-ailles / Parc St-Eugène
- Plusieurs autres activités publicisées sur le site Web de Ville de La Tuque

14. COMMENTAIRES DES CONSEILLERS

15. QUESTIONS DES MÉDIAS

16. QUESTIONS DU PUBLIC

17. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU 15 JUILLET 2025

ATTENDU que les membres du conseil ont reçu copie dudit procès-verbal et en ont pris connaissance;

EN CONSÉQUENCE, IL EST :

VLT-2025-08-226

VLT-2025-08-226

**PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER MICHEL PRONOVOST
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER CLAUDE GAUDREAU**

ET RÉSOLU :

QUE le procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 15 juillet soit adopté tel que rédigé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

DIRECTION GÉNÉRALE

NOMINATION / MODIFICATION À LA STRUCTURE ORGANISATIONNELLE DE LA VILLE DE LA TUQUE (NOMINATION DE MME SILVY LEPAGE À LA FONCTION DE CHARGÉE DE PROJET EN PLANIFICATION ET DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE)

ATTENDU la nécessité de prévoir le départ à la retraite de la coordonnatrice gestion des programmes forestiers madame Silvy Lepage d'ici les prochaines années;

ATTENDU le désir de celle-ci de réduire la durée de son horaire de travail hebdomadaire;

ATTENDU le besoin de l'organisation de réviser la répartition des tâches dans le service de l'Aménagement du territoire et urbanisme;

EN CONSÉQUENCE, IL EST :



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de Ville de La Tuque (Québec)

19 août 2025
VLT-2025-08-227

VLT-2025-08-227

**PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE DORYS DUCHESNE
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER FRANÇOIS FORTIN**

ET RÉSOLU :

QUE ce conseil municipal :

- Abolisse la fonction de coordonnateur gestion des programmes forestiers;
- Crée la fonction de chargé de projet en planification et développement du territoire;
- Nomme madame Silvy Lepage à la fonction de chargée de projet en planification et développement du territoire, et ce; rétroactivement au 4 août, le tout selon les conditions présentées au conseil municipal par la direction des ressources humaines, et en respect de la Politique administrative du personnel cadre de Ville de La Tuque;

QUE ce conseil municipal autorise monsieur Jean-Sébastien Poirier, directeur général ainsi que la directrice des Ressources humaines, madame Isabelle Tremblay à prendre toutes les procédures utiles et nécessaires pour mettre en application les présentes modifications à la structure organisationnelle de la Ville de La Tuque et à signer tous les documents nécessaires à cette mise en application.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

AUTORISATION DE SIGNATURES / RENOUELEMENT DE QUATRE (4) CONTRATS D'INTÉGRATION AU TRAVAIL POUR LE PLATEAU DE TRAVAIL AVEC EMPLOI-QUÉBEC ET SEMO MAURICIE

ATTENDU que ce conseil désire renouveler le contrat d'intégration au travail de quatre (4) personnes via un programme d'Emploi-Québec;

EN CONSÉQUENCE, IL EST :

VLT-2025-08-228

VLT-2025-08-228

**PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER MICHEL PRONOVOST
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER CLAUDE GAUDREULT**

ET RÉSOLU :

QUE ce conseil municipal autorise la directrice des ressources humaines madame Isabelle Tremblay, à signer pour et au nom de Ville de La Tuque avec Emploi-Québec et le Service externe de main-d'œuvre (SEMO Mauricie) les ententes relatives à la gestion du renouvellement du contrat d'intégration au travail pour l'année 2025-2026, pour les employés, Maell Filion, Stéphanie Moisan, Suzanne Pomerleau et Marc Smith.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

ADOPTION / DIRECTIVE PARTICULIÈRE RELATIVE À L'UTILISATION D'UNE AUTRE LANGUE QUE LA LANGUE OFFICIELLE

ATTENDU que la *Loi sur la langue officielle et commune du Québec, le français*, modifiant la *Charte de la langue française* et sanctionnée le 1^{er} juin 2022,



No de résolution
ou annotation

19 août 2025

Procès-verbal du Conseil de Ville de La Tuque (Québec)

instaure un devoir d'exemplarité de l'État afin de marquer l'importance du rôle de l'Administration québécoise dans la pérennité de la langue française;

ATTENDU que dans le but de soutenir l'Administration dans ce nouveau devoir, la Loi prévoyait l'adoption d'une *Politique linguistique de l'État*, laquelle a été adoptée le 22 février 2023;

ATTENDU que pour remplir les exigences de la *Politique linguistique de l'État*, la Ville de La Tuque doit avant le 1^{er} septembre se doter d'une directive précisant la nature des situations pour lesquelles l'utilisation d'une autre langue que le français sera acceptée;

EN CONSÉQUENCE, IL EST :

VLT-2025-08-229

VLT-2025-08-229

**PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE DORYS DUCHESNE
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER MICHEL PRONOVOST**

ET RÉSOLU :

QUE ce conseil municipal adopte la Directive particulière relative à l'utilisation d'une autre langue que la langue officielle en date du 19 août 2025.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

SUSPENSION – EMPLOYÉ N° 0631

ATTENDU les informations portées à la connaissance du conseil municipal de la Ville de La Tuque par le directeur général, monsieur Jean-Sébastien Poirier et la directrice des ressources humaines, madame Isabelle Tremblay;

EN CONSÉQUENCE, IL EST :

VLT-2025-08-230

VLT-2025-08-230

**PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER MICHEL PRONOVOST
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER CLAUDE GAUDREAU**

ET RÉSOLU :

QUE ce conseil municipal entérine la suspension sans solde de trois (3) jours ouvrables, soit l'équivalent de 28 heures de travail, du pompier à temps partiel n° 0631.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

SUSPENSION – EMPLOYÉ N° 1229

ATTENDU les informations portées à la connaissance du conseil municipal de la Ville de La Tuque par le directeur général, monsieur Jean-Sébastien Poirier et la directrice des ressources humaines, madame Isabelle Tremblay;

EN CONSÉQUENCE, IL EST :

VLT-2025-08-231

VLT-2025-08-231

**PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER CLÉMENT DUBÉ
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER FRANÇOIS FORTIN**

ET RÉSOLU :



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de Ville de La Tuque (Québec)

19 août 2025

QUE ce conseil municipal entérine la suspension administrative sans solde pour une durée indéterminée à l'employé n° 1229, et ce, rétroactivement au 11 août 2025.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

GREFFE

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE N° 2025-023 / 458-460 A, RUE SAINT-EUGÈNE

ATTENDU que cette demande consiste à régulariser la marge latérale de l'immeuble à 0,00 mètre plutôt qu'à 0,91 mètre, tel que requis par la réglementation au moment de la construction;

ATTENDU l'avis favorable donné par le comité consultatif d'urbanisme lors de sa séance ordinaire tenue le 5 août 2025 et l'avis public paru le 5 août et que la parole est donnée à toute personne désirant se faire entendre;

EN CONSÉQUENCE, IL EST :

VLT-2025-08-232

VLT-2025-08-232

**PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER CLAUDE GAUDREAU
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER MICHEL PRONOVOST**

ET RÉSOLU :

QUE la demande de dérogation mineure n° 2025-023, soit acceptée.

QUE la présente résolution ne dispense pas le demandeur à obtenir, le cas échéant, tout permis, certificat d'autorisation, approbation ou avis requis en vertu des lois et règlements.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE N° 2025-024 / 925, BOULEVARD DUCHARME

ATTENDU que cette demande consiste à permettre l'installation d'un réservoir de propane à une distance de 0,49 mètre de la marge latérale, plutôt qu'à 1,50 mètre, tel que requis par la réglementation actuelle;

ATTENDU l'avis favorable donné par le comité consultatif d'urbanisme lors de sa séance ordinaire tenue le 5 août 2025;

ATTENDU l'avis public paru le 5 août et que la parole est donnée à toute personne désirant se faire entendre;

EN CONSÉQUENCE, IL EST :

VLT-2025-08-233

VLT-2025-08-233

**PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER CLAUDE GAUDREAU
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER CLÉMENT DUBÉ**

ET RÉSOLU :

QUE la demande de dérogation mineure n° 2025-024, soit acceptée.



No de résolution
ou annotation

19 août 2025

Procès-verbal du Conseil de Ville de La Tuque (Québec)

QUE la présente résolution ne dispense pas le demandeur à obtenir, le cas échéant, tout permis, certificat d'autorisation, approbation ou avis requis en vertu des lois et règlements.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE N° 2025-026 / 164, PETIT LAC ÉCARTÉ

ATTENDU que cette demande consiste à permettre la construction d'un gazébo avec une hauteur de 4,27 mètres plutôt que 4,00 mètres, tel que requis par la réglementation actuelle;

ATTENDU l'avis favorable donné par le comité consultatif d'urbanisme lors de sa séance ordinaire tenue le 5 août 2025;

ATTENDU l'avis public paru le 5 août et que la parole est donnée à toute personne désirant se faire entendre;

EN CONSÉQUENCE, IL EST :

VLT-2025-08-234

VLT-2025-08-234

**PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER CLAUDE GAUDREAU
APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE DORYS DUCHESNE**

ET RÉSOLU :

QUE la demande de dérogation mineure n° 2025-026, soit acceptée.

QUE la présente résolution ne dispense pas le demandeur à obtenir, le cas échéant, tout permis, certificat d'autorisation, approbation ou avis requis en vertu des lois et règlements.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

DEMANDE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC PERMANENTE DE L'IMMEUBLE SITUÉ AU 700-702, CHEMIN DES PIONNIERS

ATTENDU que cette demande consiste à permettre l'occupation du domaine public de façon permanente pour l'empiètement en totalité de l'enseigne sur le lot 5 471 600 (chemin des Pionniers) du cadastre du Québec, le tout tel qu'indiqué sur le plan préparé par l'arpenteur Jean-Guy Lahaie et portant le numéro L-723;

ATTENDU le règlement n° 1000-145-2011 « concernant l'occupation du domaine public » de la ville de La Tuque;

ATTENDU l'avis favorable donné par le comité consultatif d'urbanisme, à sa séance tenue le 5 août 2025;

ATTENDU que la Ville ne subit aucun préjudice;

EN CONSÉQUENCE, IL EST :

VLT-2025-08-235

VLT-2025-08-235

**PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER CLAUDE GAUDREAU
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER CLÉMENT DUBÉ**

ET RÉSOLU :



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de Ville de La Tuque (Québec)

19 août 2025

QUE ce conseil municipal autorise de façon permanente l'occupation du domaine public de l'immeuble situé au 700-702, chemin des Pionniers sur le lot 5 471 600, tel que décrit sur le plan.

QUE les frais inhérents à cette demande soient fixés à 1 000 \$ tel que prescrit par le règlement n° 1000-145-2011 « concernant l'occupation du domaine public » de la Ville de La Tuque.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÈGLEMENT N° 1000-165-01-2025 MODIFIANT LE RÈGLEMENT N° 1000-165-2013 CONCERNANT LA RÉMUNÉRATION PAYABLE DU PERSONNEL ÉLECTORAL ET RÉFÉRENDATAIRE DE LA VILLE DE LA TUQUE

ATTENDU qu'à défaut d'utiliser le tarif provincial de base établi par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation au *Règlement sur les rémunérations payables lors d'élections et de référendums municipaux* (article 580 de la *LERM*), la municipalité peut, en tout temps, fixer une rémunération égale ou supérieure à celle-ci par l'adoption d'un règlement municipal;

ATTENDU le règlement municipal en vigueur n° 1000-165-2013 adopté par le conseil municipal lors de sa séance ordinaire tenue le 21 mai 2013 établissant la rémunération payable au personnel électoral et référendaire de la Ville de La Tuque;

ATTENDU la mise à jour du tableau des tarifs de rémunération conformément aux nouvelles directives du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation suite à la hausse du salaire minimum au Québec le 1^{er} mai dernier, lequel entraîne des modifications obligatoires aux taux horaires versés au personnel électoral en vertu du règlement, il y a lieu d'ajuster la rémunération du personnel affecté dans les bureaux de scrutin;

ATTENDU que ce conseil souhaite fixer une rémunération reflétant la charge de travail pour certaines fonctions liées au processus électoral et référendaire et notamment, celles qui ne figurent pas à l'intérieur du règlement initial adopté;

ATTENDU qu'un avis de motion avec dispense de lecture a dûment été donné par le conseiller monsieur Claude Gaudreault lors de la séance du 15 juillet 2025;

ATTENDU la présentation et le dépôt d'un projet de règlement lors de la séance du 15 juillet 2025;

ATTENDU que des modifications ont été apportées au règlement depuis la présentation du projet de règlement en juillet dernier, soit l'ajustement des tarifs du personnel assigné dans les bureaux de scrutin;

EN CONSÉQUENCE, IL EST :

**PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER CLAUDE GAUDREULT
APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE DORYS DUCHESNE**

ET RÉSOLU :

VLТ-2025-08-236

VLТ-2025-08-236



No de résolution
ou annotation

19 août 2025

Procès-verbal du Conseil de Ville de La Tuque (Québec)

QUE le règlement no 1000-165-01-2025 modifiant le règlement no 1000-165-2013 concernant la rémunération payable du personnel électoral et référendaire de la Ville de La Tuque soit adopté tel que rédigé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

AVIS D'INTÉRÊT AU PROGRAMME DE DÉCARBONATION ET D'AMÉLIORATION DE LA PERFORMANCE ÉNERGÉTIQUE ÉCO ÉNERGIE 360 DE LA FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS

ATTENDU que la Fédération québécoise des municipalités (ci-après la « FQM ») a lancé Éco Énergie 360, soit un programme de décarbonation et d'amélioration de la performance énergétique d'actifs municipaux;

ATTENDU que, dans le cadre du programme d'Éco Énergie 360, la FQM offre aux organisations municipales des services clé en main et un financement afin de faciliter et d'accélérer la mise en place de mesures d'efficacité énergétique et de décarbonation de leurs actifs municipaux admissibles;

ATTENDU que la Ville de La Tuque a pris connaissance du programme Éco Énergie 360 et désire manifester son intérêt au programme;

ATTENDU que, pour évaluer le potentiel de rénovation écoénergétique des actifs municipaux dans le cadre du programme Éco Énergie 360, des renseignements à l'égard de ces actifs doivent être colligés et analysés par la FQM et tout fournisseur désigné ou partenaire;

ATTENDU que la Ville de La Tuque comprend que seront signées ultérieurement les ententes requises avec la FQM pour l'exécution d'un Projet selon les paramètres du programme Éco Énergie 360 conformément aux diverses dispositions légales applicables, le cas échéant;

EN CONSÉQUENCE, IL EST :

**PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER CLAUDE GAUDREAU
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER FRANÇOIS FORTIN**

ET RÉSOLU :

QUE la Ville de La Tuque déclare son intérêt au programme Éco Énergie 360.

QUE la ville de La Tuque autorise la direction générale à :

- signer l'Autorisation de collecte de données se trouvant en annexe de la présente résolution et remplir toutes les formalités afin d'y donner effet ;
- effectuer toutes les démarches et interventions nécessaires et signer tous documents afin de donner effet à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

VLT-2025-08-237

VLT-2025-08-237



No de résolution
ou annotation

19 août 2025

Procès-verbal du Conseil de Ville de La Tuque (Québec)

AVIS DE MOTION

RÈGLEMENT N° 1000-236-2025 SUR LA GESTION CONTRACTUELLE

Je soussigné, Claude Gaudreault, conseiller municipal, donne avis de motion, qu'à une assemblée ultérieure de ce conseil, il sera déposé pour adoption, un règlement avec dispense de lecture concernant la gestion contractuelle et qu'un projet de règlement est présenté à la présente séance.

PROJET DE RÈGLEMENT N° 1000-236-2025 SUR LA GESTION CONTRACTUELLE

ATTENDU qu'une Politique de gestion contractuelle a été adoptée par la Ville de La Tuque le 21 décembre 2010 par la résolution no VLT-2010-12-355, conformément à l'article 573.3.1.2 de la *Loi sur les cités et villes* (ci-après appelée LCV);

ATTENDU que l'article 573.3.1.2 de la LCV a été remplacé, le 1^{er} janvier 2018, obligeant les municipalités à adopter un règlement sur la gestion contractuelle, la Politique actuelle de la Ville étant cependant réputée être un tel règlement;

ATTENDU que la Ville de La Tuque souhaite, comme le lui permet cet article, prévoir des règles de passation des contrats qui comportent une dépense d'au moins 25 000 \$, mais inférieure au seuil de la dépense d'un contrat qui ne peut être adjugé qu'après une demande de soumissions publique en vertu de la Loi;

ATTENDU qu'en conséquence, l'article 573.1 de la *Loi sur les cités et villes* ne s'applique plus à ces contrats à compter de l'entrée en vigueur du présent règlement;

ATTENDU que le présent règlement répond à un objectif de transparence et de saine gestion des fonds publics;

ATTENDU le présent règlement a pour objet de prévoir des mesures relatives à la gestion contractuelle ou pour tout contrat qui sera conclu par la Ville, incluant certaines règles de passation des contrats pour les contrats qui comportent une dépense d'au moins 25 000 \$, mais inférieure au seuil de la dépense d'un contrat qui ne peut être adjugé qu'après une demande de soumissions publique en vertu de l'article 573 de la *Loi sur les cités et villes*;

ATTENDU la présentation et le dépôt d'un projet de règlement et qu'un avis de motion avec dispense de lecture a dûment été donné lors de la présente séance;

EN CONSÉQUENCE, IL EST :

**PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER CLAUDE GAUDREULT
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER CLÉMENT DUBÉ**

ET RÉSOLU :

QUE le projet de règlement n° 1000-236-2025 sur la gestion contractuelle soit adopté tel que rédigé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

VLT-2025-08-238

VLT-2025-08-238



No de résolution
ou annotation

19 août 2025

VLT-2025-08-239

VLT-2025-08-240

Procès-verbal du Conseil de Ville de La Tuque (Québec)

TRÉSORERIE

ADOPTION / COMPTES À PAYER OU À RATIFIER POUR LE MOIS DE JUILLET 2025

La greffière fait lecture des comptes à payer ou à ratifier pour le mois de juillet 2025;

EN CONSÉQUENCE, IL EST :

VLT-2025-08-239

**PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE DORYS DUCHESNE
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER CLAUDE GAUDREAU**

ET RÉSOLU :

QUE ce conseil municipal approuve les comptes de la Ville de La Tuque pour le mois de juillet 2025 au montant de **4 538 672,51 \$** conformément à la liste jointe en annexe pour faire partie intégrante des présentes et autorise la directrice des finances et trésorière madame Christine Gervais à en effectuer les paiements.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

DEMANDE DE RECONNAISSANCE POUR FINS D'EXEMPTION DE TAXES FONCIÈRES PAR L'ORGANISME « CARREFOUR D'ACTION BÉNÉVOLE DU HAUT ST-MAURICE »

ATTENDU la demande de reconnaissance aux fins d'exemption de toute taxe foncière formulée par l'organisme « Carrefour d'action bénévole du Haut St-Maurice »;

ATTENDU que la Commission municipale du Québec, en vertu de l'article 243.23 de la *Loi sur la fiscalité municipale*, doit consulter la municipalité pour connaître son opinion à l'égard de telles demandes;

ATTENDU qu'en date du 16 juillet 2025, la Commission municipale du Québec a transmis un courriel à la Ville de La Tuque l'invitant à se prononcer sur la demande de reconnaissance de cet organisme;

EN CONSÉQUENCE, IL EST :

VLT-2025-08-240

**PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE DORYS DUCHESNE
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER MICHEL PRONOVOST**

ET RÉSOLU :

QUE ce conseil municipal soit en faveur de la reconnaissance de l'organisme « Carrefour d'Action bénévole du Haut St-Maurice » pour fins d'exemption de toutes taxes foncières, relativement aux activités exercées par ledit organisme dans l'immeuble situé au 539 à 541D, rue Saint-Antoine à La Tuque.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



No de résolution
ou annotation

19 août 2025

Procès-verbal du Conseil de Ville de La Tuque (Québec)

DÉPÔT / CERTIFICAT RELATIF AU DÉROULEMENT D'UNE TENUE DE REGISTRE (RÈGLEMENT D'EMPRUNT N° 528-01-2025)

ATTENDU que lors de l'assemblée ordinaire du conseil municipal tenue le 15 juillet 2025, le conseil a adopté le règlement suivant :

Règlement numéro	Montant de l'emprunt	Objet
528-01-2025	953 000 \$	Règlement n° 528-01-2024 modifiant le règlement n° 528-2020 décrétant une dépense et un emprunt au montant de 953 000 \$ au lieu de 1 400 000 \$ pour la réhabilitation et le renouvellement des conduites d'aqueduc

ATTENDU que le 5 août 2025, un registre préparé aux fins de l'enregistrement des personnes habiles à voter sur ces règlements a été tenu à l'hôtel de Ville de La Tuque, ainsi qu'au bureau municipal du secteur Parent;

ATTENDU que le nombre de personnes habiles à voter requis pour rendre obligatoire la tenue d'un scrutin référendaire était de sept cent soixante-six (766) et que ce nombre n'a pas été atteint;

EN CONSÉQUENCE, IL EST :

VLT-2025-08-241

VLT-2025-08-241

**PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE DORYS DUCHESNE
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER CLAUDE GAUDREULT**

ET RÉSOLU :

QUE ce conseil municipal prend acte du dépôt du certificat attestant qu'aucune demande n'a été formulée par les personnes habiles à voter dans le cadre du registre relativement au règlement d'emprunt n° 528-01-2025 tel que préparé par la greffière par intérim, madame Valérie Lévesque, ledit certificat étant annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

QUE ce conseil municipal poursuit le processus et soumet le règlement d'emprunt à l'approbation du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

REJET / APPEL DE PROPOSITIONS POUR SERVICES BANCAIRES VLT-AP-2025-002

ATTENDU que lors d'un appel de propositions auprès d'institutions financières qui se terminait le 19 juin 2025, deux (2) propositions ont été reçues, soit Banque Nationale et Caisse Desjardins de La Tuque;

EN CONSÉQUENCE, IL EST :

VLT-2025-08-242

VLT-2025-08-242

**PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE DORYS DUCHESNE
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER CLÉMENT DUBÉ**

ET RÉSOLU :



19 août 2025

Procès-verbal du Conseil de Ville de La Tuque (Québec)

QUE ce conseil municipal rejette les propositions déposées dans le cadres de l'appel de proposition n° VLT-AP-2025-002 pour les services bancaires et conserve le statu quo.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

TRAVAUX PUBLICS ET SERVICE TECHNIQUE

ADJUDICATION / DÉBLAIEMENT DE LA NEIGE – SECTEUR 5 ET 6 (3 ANS) (VLT-2025-020)

ATTENDU que lors d'un appel d'offres public pour le déblaiement de la neige – Secteur 5 et 6 (3 ans) qui se terminait le 22 juillet dernier, trois (3) soumissions ont été reçues, telles que décrites ci-après;

SOUSSIONNAIRES	ADRESSES	MONTANTS (TAXES EXCLUES)
Les Agrégats Dany Morissette inc.	2155, chemin des Pionniers La Tuque (QC) G9X 3N6	Lot 5 A :78 396,00 \$ Lot 5B : 400,00 \$ Lot 6A :
Excavation Tourigny inc.	295, rue François-Bourgeois Victoriaville (QC) G6T 2G9	Lot 5 A :84 999,95 \$ Lot 5B : 2 500, 00 \$ Lot 6A :139 999,96 \$
Bétonnière La Tuque inc.	2990 place Industrielle La Tuque (QC) G9X 4T1	Lot 5 A :98 174,47 \$ Lot 5B : 2 500,00 \$ Lot 6A : 160 164,33 \$

ATTENDU l'analyse des soumissions déposées;

EN CONSÉQUENCE, IL EST :

**PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER FRANÇOIS FORTIN
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER CLÉMENT DUBÉ**

ET RÉSOLU :

QUE ce conseil municipal accorde le contrat pour le déblaiement de la neige pour les lots 5A et 5B au plus bas soumissionnaire conforme, soit « **Les Agrégats Dany Morissette inc.** » de La Tuque, au montant total de **78 396,00 \$** (taxes exclues) pour le secteur 5A et **400,00 \$** (taxes exclues) pour le secteur 5B. Pour le lot 6A, le contrat est accordé au plus bas soumissionnaire conforme, soit « **Excavation Tourigny inc** » de Victoriaville, au montant de **139 999,96 \$** (taxes exclues), et ce, conformément aux spécifications du cahier d'appel d'offres que les adjudicataires s'engagent à respecter.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



No de résolution
ou annotation

19 août 2025

Procès-verbal du Conseil de Ville de La Tuque (Québec)

ADJUDICATION / ENTRETIEN MÉNAGER DE BÂTIMENTS MUNICIPAUX (3 ANS) **(VLT-2025-022)**

ATTENDU que lors d'un appel d'offres public pour l'entretien ménager de bâtiments municipaux (3 ans) qui se terminait le 22 juillet dernier, six (6) soumissions ont été reçues, telles que décrites ci-après;

SOUMISSIONNAIRES	ADRESSES	MONTANTS (TAXES EXCLUES)
Service entretien ménager (commercial) Francine Beaulieu	321, rue Fauteux La Tuque (QC) G9X 3V1	319 270,00 \$
Grima inc.	1881, chemin de Sainte-Flore Shawinigan (QC) G9T 5Y5	423 362,00 \$
Maintenant H&R inc.	780, boulevard Duchesne Yamachiche (QC) G0X 3L0	455 681,00 \$
Ressources immédiates inc.	202-8150, boulevard Henri- Bourassa Québec (QC) G1G 4C9	497 400,00 \$
9477-6176 Québec inc. (Allo Mr Propre)	6-11841, avenue Bellevois Montréal (QC) H1H 3G2	572 738,47 \$
Maintenance Euréka Ltée	203-754, rue Notre-Dame Est Thetford Mines (QC) G6G 2S7	595 910,00 \$

ATTENDU l'analyse des soumissions déposées;

EN CONSÉQUENCE, IL EST :

PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER FRANÇOIS FORTIN
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER MICHEL PRONOVOST

ET RÉSOLU :

QUE ce conseil municipal accorde le contrat d'entretien ménager des bâtiments municipaux pour une durée de trois (3) ans au plus bas soumissionnaire conforme, soit « **Service entretien ménager (commercial) Francine Beaulieu** » de La Tuque, pour un montant total de **319 270,00 \$** (taxes exclues) et ce, conformément aux spécifications du cahier d'appel d'offres que l'adjudicataire s'engage à respecter.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

ADJUDICATION / SERVICES PROFESSIONNELS – INGÉNIERIE DÉFINITIVE **PROLONGEMENT D'UNE CONDUITE D'EAU BRUTE AU PARC INDUSTRIEL (VLT-INV-2025-023)**

ATTENDU que lors d'un appel d'offres sur invitation pour les services professionnels – ingénierie définitive prolongement d'une conduite d'eau brute au Parc Industriel qui se terminait le 5 août dernier, deux (2) soumissions ont été reçues, telles que décrites ci-après;



No de résolution
ou annotation

19 août 2025

Procès-verbal du Conseil de Ville de La Tuque (Québec)

SOUSSIONNAIRES	ADRESSE	POINTAGE INTÉIMAIRE	POINTAGE FINAL	MONTANT XES EXCLUES)
Pluritec Ltée	220-550, avenue de la Station Shawinigan (QC) G9N 1W2	98/100	13,473	72 735,00 \$
Avizo Experts- Conseils inc.	1125, rue de Cherbourg Sherbrooke (QC) J1K 0A8	98/100	8,559	114 500,00 \$

ATTENDU la recommandation du comité de sélection créé pour
l'analyse des offres de service conformément à la *Loi sur les cités et villes*;

EN CONSÉQUENCE, IL EST :

VLT-2025-08-245

VLT-2025-08-245

**PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER FRANÇOIS FORTIN
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER MICHEL PRONOVOST**

ET RÉSOLU :

QUE ce conseil municipal accorde le contrat pour les services
professionnels – ingénierie définitive prolongement d'une conduites d'eau brute au Parc
Industriel à la firme ayant obtenu le meilleur pointage final, tel que prescrit par la loi, soit «
Pluritec Ltée » de la Shawinigan, au montant de **72 735,00 \$** (taxes exclues),
conformément aux spécifications du cahier d'appel d'offres que l'adjudicataire s'engage à
respecter.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

ADJUDICATION / DÉBLAIEMENT ET ENTRETIEN DE LA PISTE DE L'AÉROPORT (VLT-INV-2025-024)

ATTENDU que lors d'un appel d'offres sur invitation pour le
déblaiement et entretien de la piste de l'Aéroport qui se terminait le 24 juillet dernier, trois
(3) soumissions ont été reçues, telles que décrites ci-après;

SOUSSIONNAIRES	ADRESSE	MONTANT (TAXES EXCLUES)
Air aviation inc.	364, chemin Contour-du-lac-à-Beauce La Tuque (QC) G9X 3N8	28 600,00 \$
Les Gestions N.A. Carrier inc.	4085, boulevard Ducharme La Tuque (QC) G9X 4V1	90 110,00 \$
Les Agrégats Dany Morissette inc.	2155, chemin des Pionniers La Tuque (QC) G9X 3N6	60 070,00 \$

ATTENDU l'analyse des soumissions déposées;

EN CONSÉQUENCE, IL EST :

VLT-2025-08-246

VLT-2025-08-246

**PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER FRANÇOIS FORTIN
APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE DORYS DUCHESNE**

ET RÉSOLU :

QUE ce conseil municipal accorde le contrat pour le déblaiement et
entretien de la piste de l'Aéroport au plus bas soumissionnaire conforme, soit « **Air
aviation inc.** » de la Tuque, au montant de **28 600,00 \$** (taxes exclues), conformément
aux spécifications du cahier d'appel d'offres que l'adjudicataire s'engage à respecter.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



No de résolution
ou annotation

19 août 2025

Procès-verbal du Conseil de Ville de La Tuque (Québec)

**OCTROI D'UN CONTRAT DE GRÉ À GRÉ / TRAVAUX DE RENFORT DES TOURS
DU TÉLÉSIÈGE (VLT-AI-2025-001)**

ATTENDU que ces travaux sont nécessaires en vertu des normes de la CNESST en vue d'assurer les pré-requis pour la sécurité des travailleurs et consistent à des travaux de structure sur les tours de la remontée mécanique du télésiège à Ski La Tuque;

ATTENDU que lesdits travaux sont prévus au budget et seront financés au moyen de règlements d'emprunt;

ATTENDU que lors d'un appel d'intention qui se terminait le 14 août 2025, un seul prestataire de services a été mesure de combler toutes les exigences qui y sont décrites et qu'il n'existe pas de service et/ou de produit similaire capable de remplir l'ensemble du besoin à combler, telle que décrit ci-après;

SOUSSIONNAIRES	ADRESSE	MONTANT (TAXES EXCLUES)
Entretien et Inspection STC inc.	32, rue Ethier Saint-Basile-Le-Grand, Québec J3N 1K8	65 827 \$

ATTENDU qu'en vertu de l'article 573.3.0.0.1 de la *Loi sur les cités et villes*, la Ville peut conclure un contrat de gré à gré avec un fournisseur qui est le seul en mesure de fournir les biens ou les services en publiant au moins 15 jours avant la conclusion du contrat, un avis d'intention permettant à toute personne de manifester son intérêt à conclure ce contrat, et ce, sans être soumis au processus d'appel d'offres public;

ATTENDU l'article 3.1 du règlement n° 1000-153-2012 décrétant les règles de contrôle et suivi budgétaire, les dépenses de plus de 25 000 \$ et qui ne requièrent pas d'aller en processus d'appel d'offres doivent être autorisées par le conseil municipal;

EN CONSÉQUENCE, IL EST :

VLT-2025-08-247

VLT-2025-08-247

**PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER FRANÇOIS FORTIN
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER MICHEL PRONOVOST
ET RÉSOLU :**

QUE ce conseil municipal autorise l'octroi du contrat de gré à gré pour les travaux de renfort des tours du télésiège à l'entreprise « **Entretien et Inspection STC inc.** » de Saint-Basile-Le-Grand au montant de 65 827 \$ (taxes exclues), en conformité à la *Loi sur les cités et villes*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

GESTION DE L'AÉROPORT MUNICIPAL DE LA TUQUE ET DE PARENT VLT-2022-022 / ANNÉE OPTIONNELLE 2025-2026

ATTENDU le contrat pour la gestion de l'aéroport municipal de La Tuque et Parent (VLT-2022-022) confié à « **Air Aviation inc.** » lors de l'assemblée du 20 septembre 2022, en vertu de la résolution VLT-2022-09-237;

ATTENDU que l'article 15.02 - Renouvellement (cahier 3) du contrat prévoit la possibilité de prolonger celui-ci pour une année additionnelle;

EN CONSÉQUENCE, IL EST :



No de résolution
ou annotation

19 août 2025

VLT-2025-08-248

Procès-verbal du Conseil de Ville de La Tuque (Québec)

VLT-2025-08-248

**PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER FRANÇOIS FORTIN
APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE DORYS DUCHESNE**

ET RÉSOLU :

QUE ce conseil municipal autorise la prolongation du contrat de gestion de l'aéroport municipal de La Tuque et de Parent avec la firme « **Air Aviation Inc.** », pour la période allant du **1^{er} décembre 2025 au 30 décembre 2026**, au montant de **56 970 \$ (taxes exclues)**, auquel s'ajoutera une augmentation estimée à environ 4 % selon l'Indice des prix à la consommation (IPC) qui sera calculée à la fin de l'année 2025.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE (PAVL) – VOLET SOUTIEN /
RÉFECTION DE LA SURFACE DE ROULEMENT DE LA RUE BOSTONNAIS, ENTRE
LES RUES ROBERVAL ET ST-FRANÇOIS**

ATTENDU que le programme d'aide à la voirie locale (PAVL) vise à assister les municipalités dans la planification, l'amélioration et le maintien des infrastructures des réseaux routiers local et municipal dont elles ont la responsabilité;

ATTENDU que les interventions visées dans la demande d'aide financière concernent des routes sous l'autorité municipale et des travaux admissibles à l'aide financière;

ATTENDU que seuls les travaux réalisés après la date figurant sur la lettre d'annonce sont admissibles à une aide financière;

ATTENDU que le bénéficiaire d'une aide financière doit faire réaliser les travaux dans les douze mois suivant la lettre d'annonce;

ATTENDU que la Ville de La Tuque choisit d'établir la source de calcul de l'aide financière selon l'estimation détaillée du coût des travaux;

ATTENDU que le chargé de projet de la Ville de La Tuque, monsieur Maxime Roy, ingénieur et chargé de projet au Service technique, représente cette dernière auprès du Ministère dans le cadre de ce dossier;

EN CONSÉQUENCE, IL EST :

VLT-2025-08-249

**PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER FRANÇOIS FORTIN
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER MICHEL PRONOVOST**

ET RÉSOLU :

QUE ce conseil municipal autorise la présentation d'une demande d'aide financière au programme d'aide à la voirie locale, confirme son engagement à respecter les modalités d'application en vigueur et certifie que monsieur Maxime Roy, chargé de projet et ingénieur au Service technique, est dûment autorisé à signer tout document ou entente à cet effet, y compris la convention d'aide financière, lorsqu'applicable, avec la ministre des Transports et de la Mobilité durable.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

VLT-2025-08-249



No de résolution
ou annotation

19 août 2025

Procès-verbal du Conseil de Ville de La Tuque (Québec)

URBANISME ET DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE

AUTORISATION / RENOUELEMENT DEMANDE DE COMPENSATION FINANCIÈRE (66 360 \$) AUPRÈS DU MINISTÈRE DES TRANSPORTS ET DE LA MOBILITÉ DURABLE POUR L'ENTRETIEN DES CHEMINS À DOUBLE VOCATION POUR LA PÉRIODE DU 1 ER AVRIL 2024 AU 31 MARS 2025

ATTENDU que la demande d'aide financière pour l'entretien des chemins à double vocation est renouvelable annuellement;

ATTENDU que les critères quant à l'aide financière pour le maintien de la fonctionnalité de routes municipales ayant également une vocation d'accès aux ressources forestières sont respectés;

ATTENDU que les différents industriels forestiers (transporteurs) ont déjà fourni, à la demande de Ville de La Tuque, l'information appropriée concernant le type et le volume de la ressource transportée ainsi que le nombre annuel de camions qui empruntent les routes du réseau municipal à compenser;

ATTENDU que la présente résolution doit être accompagnée d'un plan municipal montrant les chemins empruntés par les transporteurs dans le cas d'une nouvelle demande de compensation;

ATTENDU que l'information incluse dans le tableau ci-dessous représente la situation du transport lourd pour la période du 1^{er} avril 2024 au 31 mars 2025;

<i>Nom du ou des chemins sollicités</i>	<i>Longueur à compenser (km)</i>	<i>Ressource transportée</i>	<i>Nombre de camions chargés/an</i>	<i>Compensation en \$/km</i>
<i>Chemin Léon-Gervais et rue de la Rivière-Rue Bostonnais</i>	3,05	<i>Sciure - Copeaux</i>	38 000	2 000 \$
<i>Chemin Moisan</i>	1,25	<i>Bois en longueur – Copeaux-déroulage</i>	14 939	2 000 \$
<i>Rang Ouest</i>	11,83	<i>Bois en longueur</i>	4 657	2 000 \$
<i>Rue Wayagamac, chemin du Lac-Panneton</i>	2,18	<i>Bois en longueur-déroulage</i>	1 118	2 000 \$
<i>Chemin de l'Église et de la Voie-Ferrée Du km 0 au km 11-René</i>	11	<i>Bois en longueur</i>	3 245	2 000 \$
<i>Chemin des Pionniers</i>	3,87	<i>Bois en longueur</i>	5 821	2 000 \$
TOTAL	33,18 km			

EN CONSÉQUENCE, IL EST :

PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER CLÉMENT DUBÉ
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER CLAUDE GAUDREAU

ET RÉSOLU :

VLT-2025-08-250

VLT-2025-08-250



No de résolution
ou annotation

19 août 2025

Procès-verbal du Conseil de Ville de La Tuque (Québec)

QUE ce conseil municipal autorise la présentation d'une demande de compensation financière de 66 360 \$ auprès du ministère des Transports pour l'entretien des chemins à double vocation ci-dessus mentionnés, et ce, sur une longueur totale de 33,18 kilomètres concernant les différents secteurs de la Ville de La Tuque.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

LOISIR, CULTURE ET DÉVELOPPEMENT TOURISTIQUE

AUTORISATION / TARIFICATION DU COMPLEXE SPORTIF ET AQUATIQUE DE L'ÉCOLE SECONDAIRE CHAMPAGNAT (SAISON 2025-2026)

ATTENDU la recommandation de la directrice du Service du loisir, de la culture et de la vie communautaire, madame Estelle Paulhus, en date du 4 août 2025, concernant la tarification et la programmation du Complexe sportif et aquatique de l'école secondaire Champagnat pour la saison 2025-2026;

EN CONSÉQUENCE, IL EST :

**PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER CLÉMENT DUBÉ
APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE DORYS DUCHESNE**

ET RÉSOLU :

QUE ce conseil municipal fixe la tarification suivante pour la saison 2025-2026 du Complexe sportif et aquatique de l'école secondaire Champagnat :

TARIFICATION COMPLEXE SPORTIF ET AQUATIQUE DE L'ÉCOLE SECONDAIRE CHAMPAGNAT SAISON 2025-2026

ACTIVITÉ	SAISON 2022-2023 (taxes incluses)	SAISON 2023-2024 (taxes incluses)	SAISON 2024-2025 (taxes incluses)	SAISON 2025-2026 (taxes incluses)
NATATION / AQUAFORME / AQUA-EAU PROFONDE / PRÉNATAL / AQUATRANNING				
Cours de natation du programme « Nager pour la vie - Société de sauvetage du Québec »	70,00 \$	70,00 \$	75,00 \$	80,00 \$
Cours de secourisme ou de sauvetage	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	Selon la recommandation de la Société de sauvetage du Québec
Cours de mise en forme - 8 cours (aquaforme, aqua-eau profonde, prénatal, aquatraining)	100,00 \$	100,00 \$	135,00 \$	140,00 \$
Un cours de mise en forme	15,00 \$	15,00 \$	20,00 \$	20,00 \$
ACTIVITÉ	SAISON 2022-2023 (taxes incluses)	SAISON 2023-2024 (taxes incluses)	SAISON 2024-2025 (taxes incluses)	SAISON 2025-2026 (taxes incluses)
MUSCULATION / BADMINTON / VOLLEYBALL / BASKETBALL / SOCCER / PICKLEBALL / PISCINE				
Séance – Enfant 5 ans et moins	Gratuit	Gratuit	Gratuit	Gratuit
Séance – adulte	3,00 \$	3,00 \$	3,00 \$	3,00 \$



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de Ville de La Tuque (Québec)

Séance – étudiant (avec preuve)	3,00 \$	Gratuit	Gratuit	Gratuit
Abonnement annuel – adulte	Passe'sport santé	Passe'sport santé	Passe'sport santé	100,00 \$

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

AUTORISATION DE SIGNATURES / PROTOCOLE D'ENTENTE AVEC MONSIEUR DANIEL LEFEBVRE / EXPLOITATION DU SERVICE ALIMENTAIRE AU COLISÉE DENIS-MOREL (1 SAISON)

ATTENDU que ce conseil municipal souhaite renouveler le contrat pour l'exploitation du service alimentaire au Colisée Denis-Morel avec monsieur Daniel Lefebvre pour une période d'un an;

EN CONSÉQUENCE, IL EST :

VLT-2025-08-252

VLT-2025-08-252

**PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER MICHEL PRONOVOST
APPUYÉ PAR**

ET RÉSOLU :

QUE ce conseil municipal autorise le maire, monsieur Luc Martel, ainsi que le directeur général, monsieur Jean-Sébastien Poirier, à signer, pour et au nom de la Ville de La Tuque, le protocole d'entente avec monsieur Daniel Lefebvre pour l'exploitation du service alimentaire au Colisée Denis-Morel, pour une durée d'une (1) saison, soit 2025-2026.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

COMMENTAIRES DU MAIRE

Le maire monsieur **Luc Martel** annonce qu'il doit quitter l'assemblée en raison d'une rencontre à l'hôtel de Ville avec madame Maïté Blanchette Vézina, ministre des Ressources naturelles et des Forêts du Québec, ainsi que monsieur Ian Lafrenière, ministre responsable des Relations avec les Premières Nations et les Inuits. Cette rencontre porte sur le dossier du blocus et le maire espère recevoir de bonnes nouvelles. Il demande donc à monsieur François Fortin, maire suppléant, de le remplacer pour la suite du déroulement de l'assemblée.

COMMENTAIRES DES CONSEILLERS

Le conseiller monsieur **Claude Gaudreault** informe que la Ville a reçu le nouveau camion échelle qui faisait partie du rapport d'évaluation des risques pour les incendies.

La conseillère madame **Dorys Duchesne** tient à féliciter monsieur Shane Lynch pour sa remarquable performance, ayant obtenu la deuxième place au Ironman tenu à Ottawa. Elle souhaite également souligner le succès de l'événement Octone Parc 2.0, qui s'est déroulé récemment. Elle remercie chaleureusement la famille et toutes les personnes impliquées, qui ont travaillé avec acharnement pour faire de cette activité une véritable réussite. Elle leur adresse à nouveau ses félicitations et demande une bonne main d'applaudissement.



No de résolution
ou annotation
19 août 2025

Procès-verbal du Conseil de Ville de La Tuque (Québec)

Le conseiller monsieur **Clément Dubé**, souhaite revenir sur la 4^e édition de la Fête familiale à La Croche, qui s'est tenue à la fin juillet. L'événement fut une fois de plus une réussite sur toute la ligne. Il remercie chaleureusement tous les bénévoles qui ont travaillé avec ardeur, ainsi que la Ville de La Tuque et les commanditaires, sans qui la tenue de cette fête aurait été impossible. Il lève également son chapeau aux employés de l'équipe de monsieur Patrice Arvisais, qui ont tout préparé durant la semaine. Leur excellent travail mérite d'être souligné. Il termine en remerciant la population qui y a participé. Dans un deuxième temps, à l'approche du Festival de chasse, le conseiller invite la population à encourager le comité organisateur qui travaille extrêmement fort afin d'assurer le succès de l'événement. Les billets sont en vente au coût de 35 \$ et donnent accès à plusieurs activités tout au long de la semaine.

Le conseiller monsieur **Michel Pronovost** énumère les nombreuses activités à venir. Il tient à féliciter, encore une fois cette année, les deux cadets policiers de la Sûreté du Québec affectés à notre secteur : Laurence Quessy et Malik Lampron Caron. Il souligne qu'à chaque année, nous avons la chance d'accueillir de jeunes cadets différents, qui accomplissent toujours un travail exceptionnel. Dans un autre ordre d'idées, il rappelle que l'assemblée générale annuelle de la Corporation de développement des arts et de la culture se tiendra au Complexe culturel le 23 septembre prochain. Deux postes d'administrateurs seront à pourvoir lors de cette rencontre, qui se déroulera sous forme de 4 à 6. Il invite donc les personnes intéressées à y assister. En terminant, il mentionne que madame Julie Morin était récemment venue au micro pour annoncer son intention de poser sa candidature aux prochaines élections. Toutefois, pour des raisons familiales, elle a décidé de ne pas se présenter. Un autre citoyen l'a cependant contacté pour l'informer qu'il annoncera prochainement sa candidature dans le district numéro 4, soit celui que monsieur Pronovost représente actuellement. Il souhaite également féliciter toute l'équipe de BMX La Tuque, qui a accompli un travail exceptionnel la fin de semaine dernière. Plus de 400 coureurs, venus de partout au Québec, ont participé à l'événement. Il a d'ailleurs échangé avec des visiteurs de l'extérieur, qui ont trouvé le site vraiment formidable. Il tient à saluer les bénévoles qui portent à bout de bras le BMX La Tuque et contribuent à son succès. Félicitations également à Octane Parc, dont il a eu l'occasion de visiter le site dimanche. Là aussi, il est impressionné par l'évolution du site et par la qualité des installations. Bravo à tous!

Le conseiller monsieur **Éric Chagnon** abonde dans le même sens que son collègue, monsieur Dubé, concernant la Fête de la famille qui, dans son cas, s'est déroulée au secteur Parent. Il remercie chaleureusement les bénévoles, la Ville de La Tuque ainsi que les membres du comité Événement Parent, qui ont consacré beaucoup de temps à l'organisation de cette activité. Dans un autre ordre d'idées, monsieur Chagnon exprime le souhait que la situation entourant les blocus autochtones se règle rapidement. Il déplore certains commentaires diffusés sur les réseaux sociaux et rappelle l'importance de demeurer prudent et respectueux. Il invite le groupe MAMO à collaborer et à envisager la levée du blocus afin de permettre aux travailleurs de reprendre leurs activités.

Le conseiller monsieur **François Fortin** annonce avoir eu l'occasion de discuter avec des personnes de son entourage au cours des derniers mois, de même qu'avec son épouse et ses enfants qui lui ont témoigné confiance et soutien. Malheureusement, certaines choses sont survenues dans sa vie dans les derniers temps qui l'ont beaucoup touché. Il a donc décidé de ne pas soumettre sa candidature aux prochaines élections municipales. Il tient à s'excuser et à remercier chaleureusement les citoyens du district numéro 5 qui lui ont accordé pleine confiance. Toutefois, il souhaite désormais profiter pleinement de la vie. Il invite par ailleurs toutes les personnes intéressées à poser leur candidature : il s'agit d'un beau défi à relever. De belles choses ont été accomplies et l'image de la Ville est en train de se transformer. Pour terminer, il remercie le maire, le conseil municipal et les gens qui ont travaillé avec lui.



No de résolution
ou annotation
19 août 2025

Procès-verbal du Conseil de Ville de La Tuque (Québec)

QUESTIONS DES MÉDIA (1) JOURNALISTE PRÉSENT

Le journaliste d'Arsenal Média O 97,1, monsieur **Michel Scarpino**, souhaite savoir si le conseiller monsieur **Éric Chagnon** a pris sa décision quant à son intention de déposer sa candidature aux prochaines élections.

Le conseiller monsieur **Éric Chagnon** indique qu'il est toujours en période de réflexion et qu'il devrait se décider prochainement.

QUESTIONS DU PUBLIC (5) CITOYENS PRÉSENTS

Le citoyen monsieur **Jean - Nicolas Poirier**, nouveau gestionnaire d'Octane Parc 2.0, remercie chaleureusement les Latuquois pour leur accueil. Il présente quelques données et souhaite informer le conseil municipal de ses orientations futures. Tout d'abord, au cours des trois derniers mois, plus de 3 040 personnes différentes ont visité le site d'Octane Parc, y séjournant en moyenne entre 1 et 9 jours. Une étude de marché a été mise à disposition à l'accueil du site, et 822 personnes y ont répondu. Représentant des retombées économiques de plus de 230 000 \$, il souligne l'importance d'acheter local. Le prochain grand événement se tiendra les 13 et 14 septembre. Il ne s'agira pas uniquement de courses de motocross, mais aussi de compétitions de VTT. Il s'agit actuellement du seul événement dans la province à permettre aux VTT de rouler sur la même piste que les motocross. Plusieurs activités seront proposées au public. Pour l'année 2026, 4 événements sont déjà confirmés. Il collabore également avec les plus grands événements au Canada, notamment pour le retour du National à La Tuque, qu'il souhaite se voir concrétiser bien d'ici les 10 prochaines années.

Le maire suppléant monsieur **François Fortin** remercie infiniment monsieur Poirier qui fait partie des entrepreneurs qui font grandir la Ville. Il assure que nous répondrons à ses questions et s'il y a besoin de quoi que ce soit, la direction générale sera là pour les aider. Il termine en remerciant toute la famille de contribuer activement.

La citoyenne madame **Hélène Pelletier** interroge le conseiller Clément Dubé au sujet du point 10.1 concernant l'adjudication du contrat de déblaiement de la neige pour les secteurs 5 et 6. Elle a exprimé ses préoccupations quant au déneigement à La Croche, soulignant que l'entrepreneur retenu n'est pas originaire de La Tuque.

Le conseiller monsieur **Clément Dubé** précise que l'entrepreneur en question est responsable du déneigement des routes 155 Nord et Sud et qu'il est établi à La Tuque depuis maintenant trois ans. Il a affirmé ne pas être inquiet, ajoutant que l'entreprise effectue un travail de qualité et qu'elle devra respecter les exigences du devis. Il a conclu en assurant qu'il demeurera vigilant et qu'il gardera l'œil ouvert sur le déroulement des opérations.

Le citoyen monsieur **Yves Tousignant** soulève une question concernant le poste de greffier, qui demeure vacant depuis plusieurs mois. Il mentionne qu'il réside à La Tuque depuis 40 ans et qu'il n'a jamais vu une telle situation. Il rappelle qu'une avocate avait été nommée en janvier, mais que celle-ci n'est restée en poste qu'un mois, le poste ayant été rouvert en mars. Étant donné l'approche de la période électorale, monsieur Tousignant souhaite savoir qui assumera la présidence des élections municipales. Il demande également si la Ville envisage de mandater un chasseur de têtes pour pourvoir le poste de greffier, soulignant qu'il s'agit d'un rôle crucial en fonction de la *Loi sur les cités et villes*.



No de résolution
ou annotation

19 août 2025

Procès-verbal du Conseil de Ville de La Tuque (Québec)

Le directeur général monsieur **Jean-Sébastien Poirier** débute en présentant madame Valérie Lévesque, présidente d'élection, dont il se dit très satisfait. Madame Lévesque est une personne de confiance, dotée d'une grande expérience, présente au sein de l'organisation depuis de nombreuses années. Elle possède une expertise reconnue et a accompagné monsieur Poirier à travers plusieurs processus électoraux. Madame Valérie Lévesque a été nommée greffière par intérim jusqu'à ce que le poste soit officiellement pourvu. Elle assurera également la présidence des élections de 2025. Les travaux préparatoires sont déjà en cours depuis plusieurs mois. Monsieur Poirier informe la population que toute personne intéressée à se présenter devra désormais s'adresser à madame Lévesque, et non à lui comme cela se faisait auparavant. Il exprime sa grande fierté de la voir occuper ce rôle, affirmant qu'elle est la personne idéale pour assumer cette responsabilité.

Pour répondre à la deuxième question de monsieur Tousignant, il précise que le poste de greffier / greffière est ouvert depuis sa nomination. Bien que certaines démarches aient déjà été entreprises, la plus récente, présentée devant le conseil, a été d'obtenir un mandat afin de confier à une firme spécialisée en recrutement le soin de procéder à une recherche de candidats dans les prochains mois. Le processus est déjà amorcé avec cette firme, en qui nous avons pleinement confiance pour mener à bien le recrutement et pourvoir le poste dans les meilleurs délais. Tel est l'objectif visé.

Le citoyen monsieur **Yves Tousignant** est heureux de savoir que madame Valérie Lévesque est présidente d'élection avec l'expérience qu'elle détient. Il demande que la publicité soit diffusée car beaucoup de gens ne savent pas encore qu'il y aura des élections générales cet automne et de ne pas seulement le faire sur le site Web mais aussi dans le journal l'Écho de La Tuque.

La greffière par intérim, madame **Valérie Lévesque**, informe qu'une première publication a déjà paru dans le bulletin *La Tuque, c'est ma ville*, paru au printemps et couvrant jusqu'à l'automne. Cette édition contient notamment un mot de la présidente d'élection. Le site Web municipal présente actuellement un minimum d'informations sur la page dédiée aux élections. Dans le cadre du processus électoral, les avis publics réglementaires seront bien entendu diffusés dans *L'Écho de La Tuque* ainsi que sur le site Web de la Ville de La Tuque. De plus, la radio locale collaborera activement à la promotion, et une infolettre est également disponible pour les citoyens qui souhaitent s'y abonner. La page Facebook de la Ville est également devenue un canal de communication très dynamique. Madame Lévesque précise que nous ne sommes pas encore dans la période électorale officielle mais que les avis ne devraient pas tarder de même que les publicités diverses. Elle invite les personnes intéressées à poser leur candidature aux élections municipales à prendre rendez-vous dès maintenant pour obtenir les informations utiles et les rassure : toute démarche sera traitée de manière confidentielle pour ceux et celles qui préfèrent ne pas en parler publiquement. Les candidatures pourront officiellement être déposées à compter du 19 septembre prochain deviendront publiques à partir de cette date. Par ailleurs, le recrutement du personnel électoral devrait lui aussi débiter sous peu. Un avis public à cet effet paraîtra d'ici la fin août et elle invite d'ailleurs les personnes intéressées à occuper un poste dans un bureau de scrutin à postuler dès maintenant.



No de résolution
ou annotation

19 août 2025

Procès-verbal du Conseil de Ville de La Tuque (Québec)

VLT-2025-08-253

VLT-2025-08-253

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

EN CONSÉQUENCE, IL EST :

PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER MICHEL PRONOVOST
APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE DORYS DUCHESNE

QUE l'assemblée soit levée à 19 h 55.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ


Valérie Lévesque
Greffière par intérim


François Fortin
Maire suppléant